La lutte n'est pas terminée pour les sinistrés

Mercredi, à leur Congrès, leurs revendications seront exposées

Les sinistrés ont remporté une première victoire. Ils la doivent à la force et à l'unanimité de leurs récentes protestations. Il lui semblait, il y a quelques jours à peine, que le gouvernement était résolu à aller jusqu'au bout dans sa mauvaise action et ne rien vouloir entendre. La réunion de la commission des Régions Libérées du 30 mai dernier, en particulier, avait produit sur nos amis une très fâcheuse impression. Rendant compte de cette séance, Ringuier, député de l'Aisne, ne pouvait que constater l'entêtement du ministre des Finances, qui maintenait envers et contre tous dans son projet les dépenses recouvrables cette demi-douzaine d'articles contre la loi d'avril 1919 et qui en détruisaient toute l'économie. C'était la bataille et tout le monde s'y préparait. **Le Comité d'action des Régions dévastées, en particulier, lançait ses appels en faveur du Congrès qu'il organise et qui se tiendra au Palais des Fêtes, à Paris, 199, rue Saint-Martin, le 27 courant.** Il conviait les sinistrés à y venir nombreux pour faire entendre leurs doléances et montrer leur volonté d'empêcher toute atteinte à la loi de 1919.

Les choses en étaient là lorsque, soudain, un coup de théâtre s'est produit. C'est un revirement de la part du gouvernement. Nous avons appris la bonne nouvelle vendredi dernier. Le matin de ce jour, M. de Lasteyrie recevait une délégation du groupe interparlementaire des R. L., lequel venait l'entretenir de la grave question qui soulève les populations de nos régions. Et, revenant sur ses déclarations précédentes, le ministre annonçait que le gouvernement ne s'opposerait pas, lors de la discussion du budget intéressé, à la disjonction des articles incriminés. Il ne faisait de réserves que sur un seul point, celui qui a trait aux imputations d'impôts. Mais, par ailleurs, la loi de 1919 resterait intacte. On ne toucherait ni à la législation des remplois ni à celle des cessions de dommages. Tout allait à peu près bien pour le moment.

Je dis pour le moment, car les paroles du ministre réservent l'avenir. L'Excellence n'a parlé que de disjonction. Elle n'a pas dit que le gouvernement renoncait définitivement à son projet. Quand le budget sera voté, qui nous dit que les articles qui nous sont hostiles ne feront pas l'objet d'un projet de loi séparé ? Pareille procédure s'est déjà vue. Je sais bien que dans la majorité des cas, disjonction veut dire enterrement de première classe. Mais la chose n'est pas toujours vraie. Elle peut fort bien ne pas l'être en la circonstance. M. de Lasteyrie n'a certainement pas dit son dernier mot. Serait-il donc si difficile de trouver dans les deux Chambres, si le gouvernement le demandait, une majorité capable d'accepter le projet qui nous est défavorable ? Je ne crois pas. **Il appartient donc aux parlementaires de nos régions de veiller au grain. Ils n'y manqueront pas.**

J'ai déjà parlé plus haut du **Congrès des Régions Dévastées** en indiquant sa date et le logement où il se tiendrait. Les sinistrés vont y trouver une occasion et une tribune incomparables pour dire leurs méfiances pour exhaler leurs craintes, pour clamer fortement leurs revendications et pour affirmer leurs volontés. Nous n'aurons probablement pas beaucoup de gros sinistrés parmi nous. Ces derniers ont tiré ou à peu près leur épingle du jeu. Les circonstances leur ont été jusqu'ici favorables. Mais nous réunirons surtout les représentants des moyens et petits sinistrés. Qu'ils viennent nombreux, aussi nombreux que possible ! Il y va de leur intérêt. C'est au moment où la loi de 1919 va pouvoir commencer à leur être intégralement appliquée qu'on paraît vouloir en haut lieu, leur en marchander les avantages et leur en refuser les bénéfices. Et cette manœuvre odieuse s'est dessinée lorsque les gros sinistrés ont reçu leur part, leur large part. La menace est détournée pour l'instant. Mais elle peut reparaître. **Plus que jamais, la vigilance est de saison. Il est plus que jamais nécessaire de parler haut et clair.**

F. DOUCEDAME.

Conseiller général de l'Aisne, secrétaire du Comité d'action des Régions dévastées.

Un drame dont la cause est bien mystérieuse

Saint-Etienne, 25. — Un drame de famille s'est déroulé aujourd'hui, rue de Lyon, à Saint-Etienne : M. Jean-Pierre Garnier, 28 ans, artiste lyrique, habitant Saint-Galmier, a pénétré armé d'un couteau chez son beau-frère, M. B..., négociant, rue de Lyon, et sans explication, sous prétexte de venger sa sœur, l'a frappé d'un coup de son arme à l'épaule puis, sa sœur étant accourue, il la blessa elle-même à la gorge.

La sœur de Mme B..., qui était accourue au bruit, faillit être également victime du forcené qui ne fut que très difficilement maîtrisé par les agents et conduit au Parquet.

La démission du maire de Rocroi

Charleville, 25. — A la suite de nombreuses attaques contre la gestion municipale, M. Phillipoteau, député et maire de Rocroy, a donné sa démission de maire.

Une retentissante affaire d'empoisonnement à Gand

Les assises belges jugent un pseudo officier français, un aventurier

Bruxelles, 25. — *(De notre correspondant particulier).* — La Cour d'Assises de la Flandre orientale, siégeant à Gand, a commencé aujourd'hui le procès d'une retentissante affaire d'empoisonnement qui eut pour héros, un soi-disant officier français. L'accusé, un nommé Henri Mazières, doué d'autant d'audace que d'imagination, avait réussi à figurer officiellement jusque dans une mission militaire française. En réalité, c'était un escroc ambitieux qui se faisait appeler : Vicomte Louis de Mazières, chevalier de la légion d'honneur, croix de guerre avec palmes, lieutenant de réserve, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Cet individu avait réussi à épouser une jeune orpheline de Gand dont les parents s'étaient toujours opposés à ce mariage de leur vivant. Mais ceux-ci morts, le vicomte épousa le 29 septembre 1919 Mlle Angèle Coppieters qui avait deux sœurs, Alice et Valérie. Le « vicomte », une fois marié, tint sous sa tutelle, ses deux belles-sœurs, éloignant toutes relations dans le but de capter un héritage.

Or, le 9 mai 1922, on apprit à Gand la mort de Mlle Valérie Coppieters, âgée de 35 ans. Cette mort causa une émotion considérable à Gand et la rumeur publique allant son train, une enquête fut ouverte de suite. Le Procureur du Roi fit notamment saisir le corps à la fin de la cérémonie religieuse.

L'autopsie permit d'établir que Mlle Valérie avait succombé à un empoisonnement dû à la strichnine. Les soupçons se portèrent sur le « vicomte » qui fut arrêté. A la suite d'une perquisition qui fut faite dans sa chambre, on découvrit un faux testament de Mlle Valérie qui laissait toute sa fortune à son beau-frère.

Mazières nie être l'auteur de cet empoisonnement criminel.

Le septième anniversaire de la victoire de Verdun

Verdun, 25. — Les fêtes du 7e anniversaire de la Victoire de Verdun ont continué à se dérouler aujourd'hui.

Des réceptions des détachements et des délégués de l'armée belge ont eu lieu. Le maréchal Joffre accompagné des généraux Nivelle et Ferré a été reçu à la gare par M. Bécue, sous-préfet de la Meuse et la plupart des parlementaires meusiens.

Au cours du banquet, le maréchal Joffre, a prononcé un discours dans lequel il a fait l'historique de la bataille de Verdun.

La ville a adressé un télégramme au Roi des Belges, lui souhaitant un prompt rétablissement et espérant pouvoir l'acclamer bientôt. Un autre télégramme fut adressé par la municipalité au président de la République. La municipalité forme le vœu de recevoir bientôt également M. Millerand.

Les voleurs de Monte-Carlo en correctionnelle

Paris, 25. — Cet après-midi, devant la 15e Chambre correctionnelle, a comparu la bande des voleurs internationaux.

Sur le banc des prévenus sont : William Warren, O'Connor, Evans O Brien, Donavan, Dickson.

Un autre inculpé, Louis, dit Lewis, est en fuite.

Mme Warren, en liberté provisoire, n'est pas à l'audience, étant malade.

Les réponses des inculpés ont été traduites par un interprète. Ils ont affirmé être absolument étrangers les uns aux autres.

Leurs défenseurs, Mes Goutral, Longuet, Boucheron, Thorrès, et Pierre Leroy, ont plaidé tour à tour la disjonction, cependant que l'avocat de M. Cokerline, le plaignant, victime d'une escroquerie de 2 millions, s'y est opposé.

L'avocat d'O'Brien a demandé la remise à huitaine en offrant de faire alors la preuve de la présence de son client en Angleterre le 19 décembre, jour du vol. Le défenseur d'Evans a déclaré que de nombreuses irrégularités peuvent être relevées dans la procédure d'instruction.

Sir Cockerline jura de dire la vérité : il avança à Warren la somme de 15.000 livres sur le terain des courses à Monte-Carlo. Warren signa une reconnaissance de dette M. Cockerline retourna en Angleterre et consentit un nouveau prêt de 8.500 livres. Ayant reçu la somme, Warren rejoignit sa femme, regagna Paris, puis fut arrêté.

Warren déclara avoir perdu les sommes à lui prêtées par Cockerline. Mais nous étions d'accord pour les jouer dit-il ; si j'avais gagné, je devais rembourser Cockerline et lui verser une partie de mon gain.

L'affaire fut remise à huitaine.

Le voyage de M. Millerand

Paris, 25. — Le 7 juillet, à 8 heures du matin, M. Millerand quittera Paris, visitera Nevers, Moulins, Gannat et Riom, puis gagnera l'Auvergne, où il présidera à Clermont le 8, le tri-centenaire de Pascal ; et ce sera enfin, jusqu'au 12, le voyage du Puy-de-Dôme, Brioude, Saint-Flour, Le Puy, Annonay, Privas, Vals, Aubenas, Largentière, Les Vans, Valloh, Bourg-St-Andéol, Beaune, Nuits-Saint-Georges, Chambertin et Dijon.

Les Assises de la Seine vont juger Ernest Judet

Produira-t-il à l'audience publique les explications auxquelles il se déroba

Paris, 25. — M. Ernest Judet, condamné par *contumace* à la déportation perpétuelle, le 4 février, pour intelligences avec l'ennemi, va être jugé contradictoirement en cour d'assises le mercredi 27 juin et les jours suivants.

On se rappelle que l'ancien directeur de l'« Eclair » est venu spontanément se livrer à la justice française, après les arrêts de la chambre des mises en accusation mettant hors de cause M. Paul Meunier et Mme Bernain de Ravisi, inculpés en même temps que lui, et Hans Bossard.

Le supplément d'instruction ordonné par le président Gilbert, et qui fut confié à M. Cluzel, n'a pas donné de résultats importants. M. Judet s'étant borné à prendre connaissance du dossier et se refusant à s'expliquer avant l'audience publique sur les charges relevées contre lui.

On ne sait encore quel sera le système de défense de M. Judet et de son avocat, Me Léouzon Le Duc. On ignore s'il s'efforcera seulement de contester la gravité des faits qui lui sont reprochés ou si — plutôt — il ne fera pas état de documents jusqu'ici inconnus et de nature à le disculper. Dans ce dernier cas, les débats seraient forcément interrompus, des vérifications seraient ordonnées, des commissions rogatoires lancées, des experts nommés, des rapports produits avant que les débats puissent reprendre leur cours.

Une première charge : La correspondance Von Jagow-de Lancken

L'accusation relève comme charges contre M. Judet, en premier lieu, la correspondance chiffrée échangée en 1914 entre le sous-secrétaire des Affaires étrangères allemand, M. von Jagow et le baron de Lancken, ancien conseiller de l'ambassade allemande à Paris.

Une première dépêche de M. von Jagow, adressée le 15 décembre à M. von Lancken, alors chef du département politique en Belgique occupée, est ainsi conçue :

— Suivant des nouvelles suisses, l'état des esprits serait actuellement moins favorable pour nous qu'il y a quatre semaines. Un revirement ne serait possible qu'après un succès important de l'Allemagne, et une propagande de préparation. Je voudrais gagner Judet pour cette propagande. Au début, il a refusé de servir d'intermédiaire, mais finalement, il a consenti sous les conditions suivantes : attendu qu'il doit abandonner la direction de son journal, d'une valeur d'un million et demi et qu'il risque un demi-million de fortune privée, il demande deux millions en échange de quoi il mettrait tout son pouvoir à notre disposition. La somme me semble immense. Prière de donner avis. Je reste ici jusqu'à lundi.

M. von Lancken répondit :

— Judet n'est pas, certes, dépourvu de talent comme journaliste ; toutefois, il me semble absolument inapte pour la mission qu'on veut lui attribuer. On ne peut nullement se fier à lui et il n'est pas pris au sérieux au point de vue politique, et malheureusement il a conduit fort mal les journaux qu'il a dirigés, tout d'abord « le Petit Journal », plus tard « L'Eclair ». « L'Eclair » était jugé ruiné, la situation de fortune personnelle de Judet était jugée depuis quelque temps fort dérangée. Sa femme, une Anglaise, a des rapports avec le général French si je ne me trompe pas, de nature familiale, que Judet a toujours cultivés, malgré ses articles anglophobes ».

Malgré ces réserves du baron, l'accusation soutient que le marché fut conclu et elle s'appuie sur deux autres dépêches des mêmes correspondants, sur le témoignage de Mme Hans Bossard et sur les relations de Judet avec Hans Bossard.

Révélations, confidences

En effet, le 10 février 1915, M. von Jagow écrivait au baron Lancken qu'au cours d'entretiens entre M. Judet et l'ambassadeur Romberg, Judet prétendait avoir gagné le pape à ses plans bonapartistes et que le pape lui avait remis, à lui, Judet, des instructions pour le clergé français, en vue de mettre ce clergé en garde contre une coopération avec le gouvernement de la République.

Et M. von Jagow se demanda si M. Judet ne se vantait pas et n'exagérait pas.

L'accusation, d'autre part, se base sur les témoignages de Mme Bossard, qui déclare avoir reçu de son mari des confidences sur les agissements de Judet.

Mais c'était pour le compte du gouvernement suisse, disait Bossard, qu'il désirait voir Romberg.

En 1915, Judet fit plusieurs visites en Suisse. Il correspondait avec Bossard en termes convenus que, parfois, ce dernier dictait à sa femme, et dont elle n'eut la clef que plus tard. Bossard adressait des rapports sur ce que lui écrivait Judet, à M. von Romberg. Mme Bossard fut chargée d'en dactylographier un certain nombre.

A Bossard, parvenaient de fortes sommes

En septembre 1915, Bossard quitta Lucerne pour venir s'installer à Berne, dans la villa Zerleden, communiquant par un petit sentier sous bois avec l'ambassade allemande tout proche. Une nuit de novembre, en rentrant de l'ambassade, Bossard réveilla sa femme pour lui montrer un paquet de billets représentant 900.000 francs, que venait de lui remettre M. von Romberg, en attendant le reste, 1 million et 10.000 francs qu'il toucherait peu après. Mme Bossard, quelques jours plus tard, compta également le million et les 10.000 francs. Bossard déposa le tout à la Banque commerciale suisse, en expliquant que cet argent provenait d'un ami qui voulait mettre sa fortune à l'abri du fisc français.

Ce témoignage de Mme Bossard s'est trouvé confirmé par tout un ensemble de constatations, notamment par le fondé de pouvoirs de la Banque commerciale de Bâle, M. Tschudy.

Mme Bossard dénonça des relations de Judet avec son mari

Le 24 octobre 1915, des documents intéressants furent découverts dans les bagages de Mme Bossard, à la douane de Pontarlier. Ils provenaient de Judet. Bossard, prévenu, dépêcha à Paris sa domestique, la femme Irénée, pour prévenir Judet. Sur l'intervention de celui-ci, la restitution des papiers compromettants fut décidée. Mais elle ne put avoir lieu. Et les pièces accusatrices furent retrouvées ultérieurement dans les dossiers des archives de la Sûreté générale.

Enfin, au début de 1918, Mme Bossard, ayant rompu avec son mari, et demandant le divorce contre lui, dénonça les relations de son mari avec Judet et Romberg. Et invoquant des témoignages, rétablissant de mémoire le texte des documents importants, Mme Bossard fournit à l'accusation tout un ensemble de données extrêmement accablantes, dit-on, pour l'inculpé, qui comparaîtra mercredi devant les jurés de la Seine.

FÉDÉRATION DU NORD des Syndicats d'Initiative de Tourisme

LA REUNION DE BOULOGNE-SUR-MER

C'est le dimanche 1er juillet qu'aura lieu à Boulogne-sur-Mer l'assemblée générale de la Fédération du Nord des syndicats d'initiative (Nord, Pas-de-Calais, Somme).

Cette importante réunion sera présidée par M. Albert Mahieu, secrétaire général du ministère des Travaux publics, conseiller d'Etat et président du Conseil supérieur des chemins de fer. Il sera accompagné de M. Famechon, directeur de l'Office National du Tourisme ; M. le docteur Gariel, vice-président du Touring-Club de France ; M. Audigier, secrétaire général de l'Union des Fédérations des Syndicats d'initiative de France et des Colonies ; M. Monticone, secrétaire général de la Fédération normande des Syndicats d'initiative ; du Président de la Fédération des Originaires du Nord, à Paris, ainsi que d'un certain nombre de personnalités du monde touristique.

Le programme de la journée est ainsi conçu :

A 11 heures, séance de travail à l'Hôtel de Ville. — A 13 heures, banquet à l'Hôtel Impérial, digue Sainte-Eubeuve. — A 15 h., départ en auto-car, pour le monument commémoratif de la création de la Légion d'honneur. — A 16 heures, réception à l'Hôtel de Ville de Wimereux, par la municipalité et le S. I. de Wimereux — A 16 heures 30, visite du monument Pilate des Roziers, l'un des premiers aéronautes qui tenta la traversée de la Manche ; retour par Wimille, la Colonne de la Grande Armée.

Vers 17 heures 30, visite des Jardins et des salles du Casino.

EN DEUX LIGNES

Milan. — A la Scala, devant autorités a été commémoré dimanche, la bataille de la Piave.

Marseille. — Un inconnu se précipita dans le fond d'une carrière Corps formait bouillie sangl.

Londres. — Le prince de Galles a ouvert le Congrès intern. océan M. Eynac était présent.

Marseille. — Un hôpital du marin a été créé. C'est le premier en France.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU

Vent nord nul ou faible. Beau, nuageux, assez chaud. Rosée.

De la bonne besogne hier, à Lausanne

Un certain nombre d'accords de détail furent établis

Lausanne, 25. — La conférence de la paix, siégeant en comité financier, s'est réunie ce matin, sous la présidence du général Pellé, délégué de la France. Elle a terminé un certain nombre d'accords de détail intervenus précédemment, touchant certaines clauses financières d'intérêt secondaire du traité.

Puis, M. Venizelos, au nom de la Grèce, a déclaré ce matin que les alliés se décidaient à faire des concessions aux Turcs en ce qui concerne la monnaie de paiement des coupons, la Grèce, d'ores et déjà, exprimait le ferme espoir qu'un traitement semblable lui serait accordé. Les finances grecques sont aussi mauvaises que les finances turques et demandent des tempéraments pour le moins égaux.

Le général Pellé a répondu à M. Venizelos que les gouvernements alliés continuent de penser que la question des coupons doit être réglée avec les porteurs et il a déclaré, une fois de plus, qu'il n'entrait pas dans la pensée des plénipotentaires alliés de créer, à Lausanne, un précédent dangereux.

La question des indemnités et réparations fut réglée

A noter que, au cours de la séance de ce matin, les alliés et les Turcs ont arrêté définitivement les termes de l'article 57, qui règle définitivement la question des indemnités et des réparations. En vertu de cet article, il est donc entendu que la Turquie et les puissances signataires renoncent à toute réclamation pour les pertes et dommages au titre des réparations, sans que, toutefois, cet article vise en quoi que ce soit, la question des concessions étrangères en Turquie.

La Turquie renonce à toutes les sommes en or qui ont été saisies par les alliés en Allemagne et en Autriche après la guerre, en vertu des traités.

Enfin, le conseil de la Dette est dégagé de toute obligation pour les paiements des bons-papier émis par la Turquie pendant la guerre.

La Turquie s'engage à ne pas demander au gouvernement britannique et à ses ressortissants la restitution des sommes payées par la Turquie avant la guerre, pour la construction de bâtiments de guerre.

Demain se réunira le comité politique qui enregistrera de son côté, définitivement les accords intervenus concernant les affaires de Mossoul et de l'accord d'Angora, etc...

Moscou et Angora, amies

Constantinople, 25. — Mustapha-Kemal a reçu hier le camarade Louvitch, envoyé Russe des Soviets, qui lui a présenté ses Lettres de créance.

Des discours — accentuant — fortement les relations amicales entre Moscou et Angora ont été prononcés.

L'escroquerie aux bons de cession

Plusieurs raismois auraient été victimes d'une firme parisienne

Nous avons signalé en son temps la plainte déposée par un Anzinois contre une certaine firme de la banlieue parisienne, accusée d'escroquerie aux bons de cession.

Un habitant de Raismes, M. Majolini, demeurant 28, rue de Beuvrages, vient d'être victime, lui aussi, de cette Société fantôme dont il était l'agent régional.

Il vient d'adresser une plainte à M. le Procureur de la République à Valenciennes dans laquelle il déclare que le directeur de la firme susvisée a pris possession dans divers comptoirs d'achats de la reconstitution, de marchandises diverses pour une somme s'élevant à 375.000 francs environ. Ces marchandises étaient enlevées contre la remise de bons de cession que les clients laissaient suivant certaines conditions passées par contrat.

Ces marchandises ont été expédiées dans les usines de ladite Société où elles devaient rester toujours d'après le contrat, l'entière propriété du cessionnaire jusqu'au moment de la vente après transformations éventuelles.

Depuis lors, sauf quelques paiements fractionnaires à quelques cessionnaires, aucune suite n'a été donnée à toutes les réclamations adressées au siège social.

Il paraîtrait même qu'il resterait bien peu en dépôt des marchandises ainsi acquises.

Les achats dateraient de juin et juillet 1922 et auraient été effectués principalement dans les comptoirs d'achats de Valenciennes Cambrai et du camp de Sartory.

Le Parquet, saisi, ne manquera certainement pas d'apporter sur cette affaire toute la lumière désirable.

Une grave crise minière possible en Angleterre

Londres, 25. — Le refus de la Chambre des communes de voter une loi sur les salaires des mineurs pourrait provoquer une nouvelle et grave crise dans l'industrie minière. Il est probable que, avant la conférence de la Fédération des mineurs qui doit se réunir à Folkestone, on va pressentir les propriétaires afin de trouver le moyen de préparer une entrevue entre les représentants des ouvriers et ceux des patrons.

De jeunes Roubaisiens voulaient mourir

Celui-ci se tira une balle dans la poitrine et se blessa

Hier après-midi, vers 4 heures et demie, un jeune homme, Henri Carré, 23 ans, camionneur, demeurant rue Turgot, 132, à Roubaix, se trouvait rue de Mascara, lorsque, tirant brusquement un revolver de sa poche, il s'est logé une balle dans la poitrine.

Des passants l'ont transporté dans un estaminet voisin, où il a été examiné par M. le docteur Debuchy. Le blessé a été transporté à la Fraternité. On ne croit pas sa vie en danger.

L'acte du jeune homme est attribué à l'insuccès de ses démarches en vue d'épouser une jeune fille qu'il aimait.

Celle-ci se jeta dans le canal où elle se noya

Hier matin, vers 4 heures et demie, une jeune fille, Mlle Angèle Willouck, 23 ans, ouvrière de peignage, demeurant rue des Longues-Haies, 292, à Roubaix, s'est jetée dans le canal de Roubaix, au quai du Sartel. Des passants se sont portés à son secours, mais n'ont pu la sauver à temps. Lorsqu'elle fut sur la berge, la mort avait fait son œuvre.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital. On ne connaît pas exactement la cause de ce suicide, que d'aucuns attribuent avec quelque vraisemblance, à des chagrins d'amour.

Atrocement déchiqueté par le train à Bully

LA VICTIME EST UN CANTONNIER QUI, SOUS PEU, ALLAIT PRENDRE SA RETRAITE.

Lundi après-midi, un terrible accident mettait en émoi le populeux quartier de la gare de Bully-Grenay. L'ouvrier cantonnier Fauchois Alfred, 50 ans, étant occupé à la réfection des voies, fut happé par un wagon qui était refoulé dans une voie de garage. Quand les premiers secours arrivèrent, il n'y avait plus qu'un cadavre affreusement mutilé. Le malheureux devait prendre sous peu sa retraite, et il laisse une veuve.

DERNIERE HEURE

De la "coco" pour les soldats en pays occupés

LA BANDE QUI ALLAIT LA VENDRE A ETE ARRETEE A ANVERS

Bruxelles, 25. — (De notre corr. part.). — La police d'Anvers a arrêté aujourd'hui une bande de trafiquants de cocaïne. Ils ont été surpris au moment où ils faisaient des petits paquets de la terrible drogue qu'ils se proposaient de vendre aux soldats en occupation dans la Ruhr.

La Belgique reste sans ministère

Bruxelles, 25. — On ne peut pas encore considérer la crise ministérielle comme devant être résolue dans un très bref délai. Les divergences de vues entre les membres de la gauche libérale et les membres de la droite sont encore trop profondes pour qu'on puisse prévoir un accord comme prochain.

Les Chambres seraient convoquées jeudi prochain.

Un train aérien tomba à Brooklyn

SIX TUES, QUARANTE BLESSES

New-York, 25. — Cet après-midi par suite de la rupture d'un axe deux voitures d'un train aérien sont tombées dans le district de Brooklyn, six personnes ont été tuées et quarante blessées. Un accident analogue s'était produit il y a quinze ans et il y avait eu sept tués.

DERNIERE HEURE SPORTIVE

La grande semaine d'escrime hollandaise

L'EQUIPE BELGE A ETE VICTORIEUSE

Lahaye, 25. — A la grande semaine d'escrime Hollandaise, l'équipe représentative belge de l'épée a battu l'équipe française par huit victoires contre 7. La Belgique a battu l'équipe hollandaise par 8 victoires à 7 et a gagné la grande semaine d'escrime.

Classement final : 1re Belgique ; 2e France ; 3e Hollande.

L'un des favoris du Tour de France a abandonné

Le Havre, 25. — On annonce l'abandon d'un des favoris du Tour de France cycliste : le belge Sellier ; le champion de Belgique, a pris cette décision par suite de l'impossibilité où il se trouvait de disputer régulièrement sa chance souffrant des genoux.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1923 — N° 82

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

DEUXIEME PARTIE

Du Bonheur sur des Ruines...

(Suite)

« Ce malheureux était connu dans bien des maisons de commerce de Paris... où, entre comptables, on a parfois des relations confraternelles... et je ne voulais pas que, si le hasard me faisait demander un emploi dans une de ces maisons, quelqu'un m'y jetât à la face avec un sourire un peu méprisant :

« — Ah ! vous êtes la fille de Jacques Morestier !...

« C'était ensuite parce que je ne voulais pas que lui, mon père, pût jamais nous retrouver, mon frère et moi...

« Il avait, me semblait-il, perdu à jamais tous droits sur nous en nous abandonnant en même temps que notre mère...

« Et pendant des années... je dois l'ajouter... j'ai raisonné de la sorte jusqu'au jour, encore tout récent, où j'ai compris qu'un père ne cesse jamais d'être un père... comme, tenez, me le rappelait tout à l'heure votre fils...

« Mais, ce jour-là... le mien venait de mourir !...

Andrée se tut, s'abandonnant un instant au souvenir qu'elle venait d'évoquer... ce souvenir qui était parfois pour elle comme un remords...

Pendant ce silence, le comte d'Armoise se sentait de son côté momentanément détourné des événements que lui rappelait la jeune femme par ces mots : « Un père ne cesse jamais d'être un père, comme me le rappelait tout à l'heure votre fils ».

Dans le désarroi effroyable que mettait visiblement en lui l'apparition de l'ex-Germaine Landry, ces mots versaient sur son cœur une sorte d'apaisement... comme une eau fraîche adoucit la fièvre d'un front brûlant.

Mais ce sentiment s'évanouit bien vite... car déjà la jeune femme reprenait :

— Quand j'eus achevé mon récit, que vous aviez interrompu parfois d'exclamations compatissantes, j'avais déjà la conviction que ma cause était gagnée auprès de vous.

« Et, en effet, vous me déclariez alors — j'entends encore vos moindres mots, articulés d'une voix pleine de bonhomie et d'affabilité :

« — Ma pauvre enfant... peu importe qu'un règlement s'oppose à votre entrée dans mes bureaux... au qu'il ne s'y trouve actuellement aucune place !... ma maison vous est ouverte. Pour débuter, je ne vous donnerai que cent cinquante francs par mois... ce qui est modeste..., mais, si vous vous intéressez à votre travail, si vous avez à cœur de me tenir compte de l'exception que je fais en votre faveur aujourd'hui et qui peut constituer un précédent regrettable... vous aurez vite de l'augmentation... D'ailleurs, je m'intéresserai personnellement à ce que vous ferez... et en définitive, je serais surpris que vous ayez à regretter la confiance que vous venez de me manifester. Quand voulez-vous commencer ?

« — Mais tout de suite ! tout de suite ! m'écriai-je...

« Et, avec de nouvelles larmes, mais des larmes de joie et de reconnaissance cette fois, j'ajoutai :

— Ah ! monsieur... comme je vais m'appliquer à vous donner satisfaction pour vous remercier de votre bonté.

« J'étais si heureuse de votre décision et j'avais tellement peur de vous contrarier qu'avant de vous quitter, je ne voulais pas vous faire une autre demande... que ma situation présente aurait cependant bien justifiée : celle de me faire verser chaque semaine un acompte sur mes appointements, jusqu'au moment où je pourrais attendre la fin de chaque mois pour les toucher...

« Je ne m'étonnais même pas que, sachant dans quelle détresse je me trouvais à cette heure, vous ne m'en ayez pas de vous-même fait la proposition...

« Et, quelques instants après, je prenais possession de ma place... plus décidée que jamais à travailler avec courage.

« J'emportais de notre entretien une impression tellement réconfortante que je me voyais déjà conquérir chez vous une situation de plus en plus importante... dont les gains me permettraient de mener à bien la tâche que j'avais entreprise et qui était d'élever mon petit frère... mon Jeannot chéri...

« Mon pauvre Jeannot ! Où est-il à cette heure ?...

Un soupir souligna la pensée qu'elle donnait, au milieu de ce récit, à l'enfant disparu, toujours si présent à son esprit que, même à cet instant où d'autres préoccupations devaient être en elle, il s'y trouvait encore...

Mais elle redevenait aussitôt souriante et apaisée pour déclarer :

— Cela, c'est une autre histoire... à laquelle vous avez été un instant mêlé... mais dont nous n'avons plus à nous entretenir... puisque vous ne savez pas plus que moi ce qu'est devenu le cher petit.

« Revenons à notre sujet principal...

« Vous ne m'aviez pas trompée en m'annonçant que vous alliez vous intéresser à mon travail et le suivre de près... car, chaque jour, vous entriez dans la pièce où je travaillais avec quelques autres employées pour me demander si j'étais satisfaite, pour regarder ce que je faisais... me quittant toujours sur ces mots que vous accompagniez de votre bon sourire du premier jour :

« — Allons, ça marche... ça marche très bien !

« J'étais vraiment confuse de tant d'attention pour ma modeste personne, mais en même temps très fière de me montrer digne de votre bonté à mon égard... et je fermais obstinément l'oreille aux ricanements dont mes compagnes de travail semblaient saluer votre départ après chacune de vos visites...

— D'ailleurs, quelle signification pouvaient avoir ces ricanements à mes yeux... sinon que vous étiez, comme beaucoup de patrons — même les meilleurs — peu aimé de certains employés qui, par parti-pris, détestent parfois injustement celui qui les paie.

« Bref... rien ne pouvait troubler ma quiétude, même les soucis matériels de mon existence, qui s'étaient comme aplanis d'eux-mêmes dès l'instant où j'avais pris place parmi votre personnel : la nourrice de mon frère voulait bien patienter jusqu'à la fin du mois, et ma logeuse non seulement me faisait crédit jusqu'à la même époque, pour mon gîte... mais encore y avait spontanément ajouté le couvert à des conditions peut-être exagérées... mais que justifiaient presque les facilités qu'elle me donnait en ne me réclamant pas son dû au jour le jour, comme précédemment...

« Je n'en attendais pas moins, avec une vive impatience la fin du premier mois, où j'allais pouvoir m'acquitter de mes dettes envers d'aussi obligeantes personnes...

« Cette date vint enfin...

« Quelle ne fut pas ma surprise quand, au moment où je me présentais comme tout le monde au guichet de la caisse, je m'entendis faire cette réponse :

« — C'est M. d'Armoise lui-même qui vous réglera votre mois... Attendez qu'il vous appelle...

« Que voulait dire cette mesure vraiment exceptionnelle ?

« Jamais, certainement, le président du Conseil d'administration de la célèbre maison d'automobiles n'avait agi de la sorte pour personne... et en tout cas pour une employée d'une catégorie aussi modeste que la mienne...

« J'en étais toute tremblante en regagnant ma place sous les regards un peu narquois de mon entourage...

« Car la seule pensée qui m'était venue était la suivante : on avait dû me desservir dans votre esprit, ou bien j'avais commis à mon insu quelque grosse bévue... et vous alliez me congédier purement et simplement en me reprochant de m'être montrée si peu digne de votre intérêt...

« Pourtant, la veille encore, vous étiez entré comme tous les jours dans mon bureau et vous vous étiez montré paternel et bienveillant, ainsi qu'à l'ordinaire...

« J'avais hâte d'être fixée... mais mon angoisse devait durer longtemps encore, car la journée s'acheva sans que vous m'eussiez fait demander, et ce fut seulement à six heures, à l'instant précis où tous les employés allaient quitter le bureau et où j'allais en faire de même, qu'un garçon vint me chercher de votre part...

Andrée arrivait certainement là au point culminant de son récit, et celui-ci allait sans doute devenir particulièrement désagréable au comte d'Armoise, car, relevant soudain la tête, il regarda la jeune femme d'un air presque suppliant, par quoi il semblait lui demander :

— N'en dites pas davantage...

Mais, implacable, feignant de ne pas avoir remarqué l'attitude implorante de son beau-père, elle continuait sans s'arrêter même une seconde :

— Tout de suite, en entrant dans votre cabinet, je sentis que je m'étais alarmée à tort... Vous aviez votre sourire amical des autres jours... plus amical même... et, dès que j'eus franchi le seuil de la pièce, vous en refermiez vous-même la porte derrière moi en vous écriant, tandis que, sans que je m'en aperçusse, vous poussiez le verrou de cette porte :

« — Eh bien, voici le moment où vous allez être récompensée de toutes vos peines d'un mois, ma chère enfant...

A suivre.